



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8581^e séance

Vendredi 19 juillet 2019, à 10 h 20

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Popolizio Bardales.	(Pérou)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Matjila
	Allemagne	M. Heusgen
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	M. Hunter
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Indonésie	M. Djani
	Koweït	M. Alotaibi
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen

Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2019/530)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2019/530)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Colombie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Carlos Holmes Trujillo García, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/530, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Je donne maintenant la parole à M. Ruiz Massieu.

M. Ruiz Massieu (*parle en espagnol*) : C'est un honneur de présenter au Conseil le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2019/530). Je saisis cette occasion pour saluer la présence parmi nous de M. Néstor Popolizio Bardales, Ministre des relations extérieures de la République du Pérou et Président du Conseil de sécurité; de M. Carlos Holmes Trujillo García, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie; et de M. Emilio Archila, Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation.

(l'orateur poursuit en anglais)

Au cours de leur visite en Colombie la semaine dernière, les membres du Conseil ont pu mesurer les progrès accomplis dans le cadre du processus de paix depuis leur dernière visite, il y a deux ans, ainsi que les défis qui restent à relever. Cette visite, qui a été l'occasion de réaffirmer, en temps opportun, le ferme appui de la communauté internationale à ce processus, a été saluée par le Gouvernement, la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC), les partis politiques de tous horizons, les responsables du système de justice transitionnelle, les organisations de la société civile, les autorités locales et les dirigeants communautaires que le Conseil a rencontrés dans le département du Cauca.

Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport, et comme le Conseil a pu l'observer sur le terrain, l'évaluation du processus de paix est en demi-teinte. Si les efforts déployés par le Gouvernement pour accélérer la réintégration des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) ont commencé à donner des résultats concrets non négligeables, la sécurité dans les zones touchées par le conflit reste très préoccupante.

Il importe également de souligner que, malgré quelques exemples récents laissant entendre le contraire, la grande majorité des anciens membres des FARC-EP, ainsi que les dirigeants du parti de la FARC, restent fermement attachés au processus de paix. Cet engagement se reflète dans leur participation au Congrès, dans leurs préparatifs pour participer aux prochaines élections et dans leurs efforts pour réintégrer la vie civile et construire un avenir meilleur pour leurs familles et leurs communautés. Pour ne citer que quelques exemples de ce qui a été accompli grâce à la persévérance des ex-combattants, la semaine dernière, les coopératives dirigées par la FARC ont exposé leurs produits – café, viande de bœuf et artisanat – à la plus grande foire agricole de Colombie à Bogota. En mai, cinq ex-combattants et trois membres de la communauté, devenus instructeurs de rafting dans le cadre d'un projet d'écotourisme, ont représenté la Colombie aux championnats du monde de rafting en Australie. L'appui du Gouvernement, des collectivités locales et de la communauté internationale, entre autres, a été déterminant à cet égard.

Ces six dernières semaines, le Gouvernement et la FARC, auxquels s'est jointe la Mission, ont effectué des visites dans les 10 secteurs territoriaux pour discuter de leur avenir avec d'ex-combattants, les collectivités et les autorités locales. Nous félicitons le Gouvernement et la FARC de leur souplesse et de leur volonté de trouver

des solutions mutuellement acceptables. Ces efforts conjoints, menés avec succès par le Gouvernement pour surmonter par le dialogue un obstacle particulier entravant la mise en œuvre de l'accord de paix, devrait servir d'exemple pour avancer dans d'autres domaines.

Le Gouvernement a rassuré les ex-combattants quant à sa volonté d'officialiser les arrangements fonciers dans les secteurs territoriaux de formation et de réintégration et de continuer à verser les allocations mensuelles qui leur sont destinées. Il est essentiel d'assurer les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs du Gouvernement en matière de logement, de santé, d'éducation et de puériculture.

Il est urgent d'accroître le nombre de projets productifs pour les ex-combattants et de leur fournir l'assistance technique et l'accès aux marchés dont ils ont besoin pour en assurer la viabilité. Il incombe aux deux parties ont de relancer le processus de présentation et d'approbation des projets, et de décaissement des fonds qui leur sont alloués. Les collectivités, les populations ethniques et les femmes doivent être au centre de ces efforts.

Une attention particulière doit également être accordée aux quelque 8 000 ex-combattants qui vivent en dehors des secteurs territoriaux, y compris dans les nouvelles zones de peuplement et les zones urbaines. Tous les acteurs impliqués dans l'appui au processus de réintégration doivent prendre acte de l'évolution de la situation et adapter leurs stratégies en conséquence afin d'offrir à ces ex-combattants des options de réintégration et des garanties de sécurité.

Comme le Conseil a pu l'entendre directement des populations du Cauca, la situation sécuritaire est extrêmement préoccupante dans les anciennes zones de conflit. Depuis la publication du rapport du Secrétaire général il y a trois semaines, quatre autres ex-combattants ont été tués, ce qui porte à 127 le nombre d'anciens membres des FARC-EP tués depuis la signature de l'accord de paix. L'un d'entre eux était un ancien commandant de niveau intermédiaire qui avait participé activement aux négociations à La Havane et qui dirigeait un projet productif.

La Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général signale que des progrès ont été réalisés dans la moitié des affaires d'assassinats d'ex-combattants. Ces progrès sont essentiels, car la conduite d'enquêtes en temps voulu est indispensable à la lutte contre l'impunité, y compris pour les instigateurs de

ces crimes. Dans ce contexte, nous nous félicitons des nouvelles mesures annoncées par le Président Duque Márquez pour améliorer la sécurité et la protection des ex-combattants. Des ressources suffisantes doivent également être fournies à l'Unité nationale de protection, qui assure la protection des membres de la FARC.

Il est crucial de tout mettre en œuvre pour que les élections d'octobre prochain soient aussi pacifiques que les élections présidentielle et législatives de l'année dernière. Ces élections constitueront une nouvelle étape importante dans la réintégration politique des anciens membres des FARC-EP. À ce jour, le parti a enregistré plus de 120 candidats, dont environ la moitié sont d'ex-combattants. Des mesures supplémentaires doivent être prises pour assurer leur sécurité, ainsi que celle des candidats de tous les autres partis politiques.

Nous demeurons gravement préoccupés par la situation des dirigeants sociaux et des défenseurs des droits de l'homme. Comme déjà indiqué, une dirigeante du Cauca, Francia Márquez, n'a pas pu assister à la séance avec le Conseil après avoir été menacée par un groupe armé illégal. Le sort de centaines de courageux dirigeants menacés dans tout le pays est inacceptable. La sous-commission de la Commission nationale des garanties de sécurité s'est récemment réunie pour entendre les contributions des organisations de la société civile, mais nous restons préoccupés par le fait que la Commission elle-même ne s'est pas réunie depuis de nombreux mois. Son mandat, qui consiste à concevoir et à mettre en œuvre une politique publique de démantèlement des organisations criminelles, est essentiel pour mettre un terme à ces assassinats.

Il importe de noter que le Gouvernement vient d'annoncer des mesures de protection pour les responsables du Programme national intégral de substitution des cultures illicites. Je me félicite de ces mesures, ainsi que des efforts déployés récemment pour mettre en œuvre un programme global visant à remédier à la situation particulière des dirigeantes. Ces populations sont particulièrement vulnérables aux menaces des groupes armés criminels et méritent l'attention particulière qui leur est accordée.

La présence de groupes armés illégaux dans les anciennes zones de conflit porte atteinte à tous les acteurs présents dans ces zones, y compris les membres des forces de sécurité publique, dont nous déplorons vivement qu'ils tombent victimes de ces groupes. Dans ce contexte, on ne saurait trop insister sur l'importance d'une implantation de l'État - tant des institutions de

sécurité que des institutions civiles - dans les zones touchées par le conflit. Il n'est pas surprenant que les populations et autorités locales aient été unanimes dans leur volonté de maintenir les secteurs territoriaux de formation et de réintégration, car la présence accrue des institutions de l'État qui en fut le résultat a amélioré la sécurité et l'activité économique. La mise en œuvre des programmes de développement territorial doit également avoir un effet positif en ce qu'ils apportent des investissements indispensables dans ces zones.

Ces dernières semaines ont été marquées par la participation accrue des victimes au Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition. Par exemple, le 26 juin, la Commission de la vérité a tenu sa première manifestation nationale sur la vérité, axée sur les victimes de violences sexuelles pendant le conflit. Le modèle novateur de justice réparatrice de la Colombie commence à tenir ses promesses en matière de justice et de réparation pour les victimes. Il est essentiel de continuer d'appuyer le système dans sa totalité, notamment en lui allouant des ressources financières suffisantes.

(l'orateur reprend en espagnol)

Le 15 juillet, le Président Duque a approuvé l'une des réformes constitutionnelles proposées par le Gouvernement, qui, tout en se concentrant sur les dispositions de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable relatives au traitement de certains crimes, indique clairement qu'elle ne s'applique qu'aux futurs processus de paix. Ce principe de non-rétroactivité est fondamental pour assurer la sécurité juridique.

Nous avons bon espoir que, dans le cadre de la nouvelle législature du Congrès qui débutera la semaine prochaine, les questions liées à la mise en œuvre de la paix seront examinées dans le respect de l'esprit et de l'essence de l'Accord et dans le cadre d'un dialogue inclusif. À cet égard, je voudrais rappeler le message du Secrétaire général invitant à se concentrer sur ce qui unit plutôt que sur ce qui divise.

De même, je voudrais réaffirmer qu'une paix véritablement durable exige des avancées complémentaires dans toutes les composantes de l'Accord final, notamment la réforme rurale globale, la substitution des cultures illicites, les garanties de sécurité, la réintégration des ex-combattants, la justice et la réparation pour les victimes.

(l'orateur poursuit en anglais)

L'accord de paix a permis de sauver des milliers de vies. Il a permis aux victimes et à leurs familles de guérir et d'obtenir justice, et a permis le développement économique de vastes portions du territoire ravagées par des décennies de guerre. Comme cela a été mentionné à maintes reprises au cours de la visite, l'appui constant et unifié du Conseil a été essentiel à ces accomplissements, et les institutions et le peuple colombiens sont profondément reconnaissants au Conseil de sécurité. Le processus de paix colombien est un exemple remarquable de l'appui que l'ONU peut apporter lorsque le Conseil est résolument uni. Son engagement continu est nécessaire pour aider la Colombie à garantir la paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Ruiz Massieu de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous souhaite un bon retour parmi nous au Conseil, Monsieur le Président, pour votre deuxième jour de présidence. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Conseil au Ministre des relations extérieures Trujillo García, ainsi qu'à un certain nombre de ses collègues qui sont maintenant nos bons amis après une visite très productive la semaine dernière. Je le remercie une fois de plus, ainsi que son gouvernement, d'avoir invité et accueilli le Conseil de sécurité.

Nous venons de parler de notre visite à la séance précédente (voir S/PV.8580), mais je pense qu'il était vraiment d'une utilité inestimable pour nous tous de voir la situation par nous-mêmes. Je crois que nous en sommes tous revenus avec une meilleure compréhension. Enfin, je voudrais remercier Carlos Ruiz Massieu de son exposé au Conseil et, par son intermédiaire, ses collègues sur le terrain de tout leur travail acharné.

Nous partageons l'évaluation faite par le rapport du Secrétaire général (S/2019/530), à savoir que ce moment est un moment critique pour le processus de paix en Colombie, car près de trois ans plus tard, l'accord de paix colombien continue de donner un exemple positif au reste du monde. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'attachement du Président Duque Márquez et de son gouvernement au processus de paix, que lui et les membres de son gouvernement ont réaffirmé à maintes reprises lors de la visite du Conseil de sécurité la semaine dernière. Nous nous sommes particulièrement félicités de la demande faite par le Président Duque, en consultation avec les membres de la Force

alternative révolutionnaire du peuple, que le Conseil de sécurité proroge d'un an le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Nous attendons avec intérêt d'examiner dûment cette demande avec nos collègues du Conseil au cours des prochains mois.

Nous constatons avec satisfaction que la Commission de la vérité, l'Unité de recherche des personnes portées disparues dans le contexte et en raison du conflit armé et la Juridiction spéciale pour la paix ont toutes commencé leurs travaux. Nous saluons également les efforts déployés par le Gouvernement pour définir clairement un plan visant à mettre fin aux menaces et aux agressions contre les dirigeants locaux, les figures de la société civile et les défenseurs des droits de la personne. Nous continuerons de collaborer avec le Gouvernement colombien alors qu'il fait fond sur ces succès pour assurer une paix durable dans le pays. À cette fin, nous voyons trois domaines d'action clefs.

Premièrement, il est, bien clairement, crucial d'accélérer les efforts en vue de la réforme rurale, car il s'agit de l'un des ensembles d'engagements interdépendants de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Cela va de pair avec le développement rural. Le Gouvernement a conçu de nombreux plans de développement prometteurs au cours de l'année écoulée et a approuvé un certain nombre de projets, mais le Gouvernement lui-même affirme que le moment est venu d'agir concrètement. Et, tout en reconnaissant les obstacles politiques considérables auxquels le Gouvernement est confronté, nous appuyons pleinement les efforts déployés par le Président Duque pour dégager un consensus. Nous espérons que les progrès réalisés sur les programmes de développement des terres, la propriété foncière et les processus d'enregistrement, ainsi que les initiatives de substitution de cultures, peuvent aider la Colombie à renforcer la confiance dans son attachement à la paix. Nous savons que cela ne se fera pas du jour au lendemain, mais nous savons aussi que le Gouvernement est déterminé à obtenir rapidement des résultats, ce qui, à notre avis, est essentiel pour la mise en œuvre du processus de paix en cours.

Deuxièmement, le Gouvernement colombien doit apporter son plein appui politique et financier aux institutions qui œuvrent pour la paix. Nous nous félicitons de la signature de la loi régissant la Juridiction spéciale pour la paix, ainsi que du début des travaux de la Commission de la vérité et de l'Unité de recherche des personnes portées disparues dans le contexte et en

raison du conflit armé. Je pense qu'il est juste de dire que nous avons eu une réunion enrichissante avec les représentants de ces trois organismes. Ils affrontent une tâche énorme, mais ce sont des personnes qui font une énorme impression. Cependant, pour inspirer confiance au peuple colombien, ces institutions doivent être dotées de ressources suffisantes et bénéficier de l'appui public du Gouvernement.

Troisièmement, l'intimidation et l'assassinat de dirigeants locaux, de figures de la société civile et de défenseurs des droits de la personne continuent de miner la confiance dans l'attachement du Gouvernement à l'accord de paix. Après notre visite, je pense que nous sommes maintenant tous conscients des difficultés et des complexités, en particulier après avoir vu ce qu'est la situation sur le terrain, mais nous pensons que le Gouvernement colombien doit poursuivre ses efforts pour faire respecter l'état de droit dans les zones rurales, pour prévenir les attaques contre les dirigeants locaux et pour traduire les responsables en justice. Dans de nombreuses régions de Colombie, l'insécurité augmente le risque que les citoyens ne perdent confiance dans la capacité de l'État d'assurer leur sécurité. Le risque ne concerne pas seulement le présent processus de paix, mais également les futurs processus de paix.

Qu'il me soit permis de saisir à nouveau cette occasion pour féliciter de leur précieuse action le Représentant spécial du Secrétaire général et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui jouent un rôle crucial s'agissant d'appuyer le Gouvernement dans ses efforts visant à instaurer une paix durable et pérenne. Je voudrais me féliciter une fois de plus des plans, des activités, de l'engagement et des réalisations du Gouvernement à ce jour.

Au cours de notre visite, nous avons affirmé à plusieurs reprises à quel point il importe que le processus de paix inclusif colombien soit appuyé par toutes les composantes de la société colombienne. Le processus de paix colombien est un point positif à l'ordre du jour du Conseil et un brillant exemple pour le monde entier. Je remercie tous les Colombiens de leur détermination à garantir une paix durable.

M. Hunter (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous souhaite à nouveau, Monsieur le Président, la bienvenue au Conseil aujourd'hui. Je remercie aussi le Représentant spécial Ruiz Massieu de son exposé d'aujourd'hui, et je souhaite moi aussi la bienvenue au Ministre des relations extérieures Trujillo García, au Conseiller Archila, et à toute la délégation.

L'historique Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable de 2016 a ouvert une nouvelle ère d'espoir pour les Colombiens, qui ne désiraient que la fin de la violence et de l'insécurité qui duraient depuis des décennies. Les approches novatrices adoptées par le Gouvernement colombien et la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC) en vue de la mise en place d'un cadre pour la paix ont attesté de leur volonté commune d'inaugurer une nouvelle ère de paix et de prospérité partagées. Les États-Unis appuient fermement les efforts conjoints visant à instaurer une paix durable à laquelle ont droit les Colombiens. Le Représentant spécial et le personnel de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie contribuent de façon déterminante à ce processus.

Malgré les difficultés actuelles, des avancées ont quand même été enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord de paix. Ils s'agit notamment de l'engagement du Gouvernement colombien et de la FARC en faveur de la réintégration. Il s'agit de l'aide apportée aux populations rurales pour remplacer les cultures illicites et jeter les bases de la justice transitionnelle. Il s'agit aussi de la coordination sur la sécurité et l'aide sociale pour les anciens membres de la guérilla, et de la protection apportée aux dirigeants de la société civile.

Les récentes visites conjointes effectuées par les représentants du Gouvernement et de la FARC dans quatre des 24 secteurs territoriaux de formation et de réintégration sont une preuve que les parties se préoccupent à la fois du statut futur de ces sites, du maintien de la sécurité et de l'amélioration des conditions socio-économiques de ces communautés en transition. Ces mesures positives sont historiques, mais la Colombie et ses partenaires internationaux doivent rester vigilants face aux obstacles actuels à une paix durable. Par exemple, les narcotrafiquants et les groupes armés illégaux cherchent à faire échouer le processus de paix afin de tirer parti de l'instabilité et du chaos qui en résulteraient. En Colombie et ailleurs, la production illicite et le trafic de cocaïne sont liés à la criminalité organisée, aux flux financiers illégaux et à la corruption. Ils représentent une menace pour la santé et la sécurité publiques en Colombie, en Amérique latine et dans le monde entier.

Le Président Duque Márquez et son gouvernement ont montré qu'ils étaient déterminés à renforcer les efforts de lutte contre les stupéfiants. Grâce aux efforts d'éradication agressifs du Président Duque, la culture de la coca et la production de cocaïne en Colombie ont diminué pour la première fois depuis 2012. La Colombie

a détruit plus de 60% de cultures de coca au cours des quatre premiers mois de 2019 que durant la même période en 2018, et rien qu'au cours des quatre premiers mois de 2019, le Gouvernement colombien a saisi près de 145 tonnes de cocaïne.

Les États-Unis restent déterminés à travailler avec l'administration Duque dans le cadre de l'approche adoptée à l'échelle de l'ensemble de l'administration en matière de lutte contre les stupéfiants, de développement rural et de sécurité rurale, l'objectif commun étant de réduire de moitié la culture de la coca et la production de cocaïne d'ici à la fin de 2023. Ces efforts appuient directement la mise en œuvre de la paix. Nous jugeons encourageants les efforts du Gouvernement colombien pour étendre sa présence aux zones rurales touchées par le conflit, ce qui apportera la paix, l'aide économique et la sécurité aux populations vulnérables qui en ont tant besoin.

Les États-Unis sont profondément préoccupés par les informations crédibles faisant état de violence à l'égard de défenseurs des droits de l'homme, de membres de la presse et de dirigeants sociaux. Les membres du Conseil en ont directement entendu parler lors de notre visite en Colombie la semaine dernière. Nous demandons encore une fois au Gouvernement de redoubler d'efforts pour protéger les dirigeants sociaux et les membres des populations vulnérables partout en Colombie, et nous réaffirmons notre appui aux efforts que déploie la Colombie pour que ces dirigeants puissent effectuer leur travail essentiel en appui à une paix juste et durable.

Un système de justice transitionnelle qui promeut la paix et répond aux demandes des victimes aux fins de la vérité et de la justice est essentiel pour le processus de paix en Colombie. Nous considérons que la Juridiction spéciale pour la paix est essentielle pour connaître des crimes de guerre et des violations des droits de l'homme. Il est impératif que ce système, si essentiel pour une paix juste et durable, fonctionne comme il est censé le faire s'agissant des crimes graves liés au conflit, qu'il ne soit pas indûment utilisé par des délinquants de droit commun cherchant à échapper au système de justice pénale ordinaire, et que ses activités tiennent compte, autant qu'il conviendra, des obligations juridiques internationales de la Colombie. Un bon fonctionnement de la Juridiction spéciale pour la paix permettra de veiller à l'application du principe de responsabilité pour les crimes commis par les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire et les agents de l'État

et de rendre justice aux victimes, notamment en leur donnant accès à des réparations.

Tandis qu'elle continue de mettre en œuvre son plan de paix, la Colombie fait également preuve de leadership régional en reconnaissant le Président Juan Guaidó comme dirigeant légitime du Venezuela et en venant en aide à plus de 1,5 million de Vénézuéliens fuyant la crise due à l'homme au Venezuela. La Colombie aide ces populations vulnérables en leur octroyant des titres de séjour et des permis de travail temporaires et en leur facilitant l'accès aux services sociaux.

Les Vénézuéliens et les dirigeants de la région savent que le régime illégitime de Maduro est l'unique responsable du chaos qui enténébre le pays. Maduro continue de saper les institutions démocratiques, d'opprimer les acteurs démocratiques, de mener une répression systématique et violente des droits de la personne et de se livrer à une corruption effrénée et généralisée. Lorsqu'il se sont rendus, le 14 avril, dans un centre pour migrants situé dans la ville frontalière de Cúcuta, le Secrétaire d'État Pompeo et le Président Duque ont entendu directement les récits personnels faits par des Vénézuéliens ayant fui leur patrie à cause des graves pénuries de produits alimentaires, de médicaments et de biens de consommation de base. À ce jour, plus de 4 millions de Vénézuéliens ont fui leur pays à cause du népotisme insensé et de la violence aveugle de Maduro.

La paix en Colombie contraste fortement avec la situation au Venezuela. Après plus de 50 années de violence, les Colombiens ont inauguré une nouvelle ère prometteuse où les générations futures n'auront plus à subir les épreuves qu'impose le conflit armé. Les États-Unis se tiennent résolument aux côtés de la Colombie pour l'aider à consolider encore plus avant les acquis de paix.

M. de Rivière (France) : Je remercie le représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, pour son exposé très complet. Je salue également la présence parmi nous du Ministre colombien des relations extérieures, M. Carlos Holmes Trujillo García.

La présente réunion se tient une semaine après la visite sur place du Conseil de sécurité, et je tiens à remercier les autorités colombiennes, ainsi que mes collègues péruvien et britannique, pour la remarquable organisation de ce déplacement. Cette mission a permis de prendre acte de l'engagement des autorités colombiennes au plus haut niveau en faveur du processus de

paix. Elle a également mis en évidence l'importance d'une implication de toutes les parties, notamment de la société civile et de la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC), pour assurer la durabilité dans le temps de ce processus.

Je souhaiterais insister sur trois points.

Tout d'abord, la polarisation croissante de la société colombienne et la situation sécuritaire qui continuent d'être des sources de préoccupation. Le bilan du processus de paix est éminemment positif, mais la recrudescence des violences et le déficit de confiance d'une partie de la population et de la société civile sont inquiétants. La France condamne les assassinats d'anciens combattants, de dirigeants sociaux, de défenseurs des droits de l'homme, de journalistes ou encore d'individus engagés dans les cultures de substitution. Ce ne sont pas de simples actes isolés, mais des phénomènes récurrents. Il importe que ce mouvement de violence politique soit combattu en tant que tel et qu'il soit mis fin à l'impunité.

Nous saluons à cet égard les initiatives du Gouvernement colombien, notamment celles visant à protéger les anciens combattants qui choisissent la voie de la réintégration. La mise en œuvre du Plan d'action pour la protection des dirigeants sociaux et communautaires, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, établi l'an dernier, et les projets pilotes récemment annoncés vont dans le bon sens. Il convient de poursuivre et d'intensifier ces efforts, notamment à l'approche des élections locales d'octobre, de manière à garantir que la démocratie colombienne puisse s'épanouir dans un climat de confiance, de sérénité et de sécurité.

En second lieu, je souhaite souligner l'importance d'une mise en œuvre intégrale de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable dans tous ses aspects. Les progrès enregistrés ces derniers mois doivent être poursuivis et approfondis. En particulier, l'entrée en vigueur de la loi statuaire relative à la Juridiction spéciale pour la paix constitue un important jalon du processus de justice transitionnelle. Sa mise en œuvre pose de nombreux défis, notamment quant à la rétroactivité de certaines dispositions, mais le respect des engagements pris par toutes les parties doit prévaloir. Il importe que la Colombie continue de se donner les moyens de renforcer la légitimité, l'indépendance et la viabilité du système de justice transitionnelle. Il importe également que les femmes, qui ont trop souvent été victimes de violences, puissent

trouver justice. Nous continuerons d'être vigilants sur ces points, car la justice est indissociable de l'objectif d'une paix et d'une réconciliation nationale pérennes.

La réintégration économique et sociale des anciens combattants est la principale clef du succès du processus de paix. Des solutions de long terme doivent être trouvées pour ceux qui sont installés dans les espaces territoriaux de formation et de réintégration.

Autre élément clef, la mise en œuvre des mesures liées à la réforme rurale. La question de l'accès à la terre est indissociable d'une politique de développement économique et social durable. La poursuite des programmes de substitution des cultures illicites est aussi cruciale. Enfin, le déploiement des services de l'État dans les zones les plus vulnérables aux groupes armés illégaux est indispensable au succès de la réintégration socioéconomique sur l'ensemble du territoire.

Troisièmement, le soutien du Conseil, et plus généralement de la communauté internationale, est essentiel. Par le courage politique et les choix douloureux qu'il a nécessités de la part de l'ensemble des parties prenantes, le processus de paix colombien est, à de multiples égards, une source d'inspiration pour tous, et pour ce Conseil en particulier. Nous avons une responsabilité à cet égard, celle d'accompagner et de soutenir le choix historique qui s'est opéré en 2016 en faveur d'une réconciliation nationale tournée vers l'avenir. Ce soutien collectif, qui se concrétise notamment à travers la mission de vérification et l'équipe de pays des Nations Unies – dont je souhaite ici saluer le travail –, mérite d'être poursuivi, en particulier dans la perspective du renouvellement prochain du mandat de la Mission.

À titre national, je tiens également à assurer le peuple colombien du soutien amical de la France et de notre disponibilité à continuer de l'accompagner, conjointement avec nos partenaires de l'Union européenne, sur la voix exigeante de la paix.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de votre présence parmi nous aujourd'hui pour présider cette séance de travail que le Pérou, en raison de l'importance du sujet, a jugé nécessaire d'inscrire au programme de sa présidence. Nous saluons également la présence du Ministre des relations extérieures de la Colombie, S. E. M. Carlos Holmes Trujillo García, et vous souhaitons à tous deux un agréable séjour à New York.

Comme les autres membres, nous remercions l'équipe représentée par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, de l'exposé très détaillé qu'il vient de nous présenter.

Comme nous venons de l'entendre, les membres du Conseil ont tout récemment eu l'occasion de se rendre en Colombie. Ce fut pour nous la possibilité de prendre langue avec les différents acteurs du monde politique et de la société civile du pays, aussi bien à Bogotá que dans la région du Cauca, et nous a permis d'échanger sur les principaux défis qui font obstacle au processus de réconciliation, de rétablissement et de consolidation de la paix en Colombie.

Nous avons confiance, car nous en avons eu des preuves au cours de notre visite, dans la volonté politique du Gouvernement et de l'ensemble de l'élite politique du pays qui, sous la direction du Président, S. E. M. Iván Duque Márquez, repose sur une bonne coordination des efforts, en favorisant des politiques qui tiennent compte des besoins réels des citoyens et des contributions positives de tous les acteurs officiellement reconnus dans ce processus, et qui ouvrent largement la porte à tous les autres acteurs qui n'ont pas encore rejoint ce processus de paix, que nous invitons d'ailleurs à entendre l'appel du Président Duque et à libérer les otages, à déposer les armes et à faire les compromis nécessaires, et à appuyer une paix totale et sans exclusive dans ce grand pays d'Amérique latine qu'est la Colombie.

Pour la République de Guinée équatoriale, l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable en Colombie demeure le fondement dans lequel sont ancrées la stabilité et la tranquillité futures du peuple colombien. Comme le Représentant spécial Ruiz Massieu l'a déjà souligné, cet accord est, pour les pays du monde entier, une preuve que des solutions négociées sont possibles. À cet égard, nous notons avec regret le climat de polarisation qui persiste autour de certains éléments de l'Accord, malgré l'engagement pris par le Gouvernement de mettre en place tous les mécanismes nécessaires à son application, comme sa politique intitulée « La paix par le droit ».

C'est pourquoi nous exhortons les parties, en particulier les forces politiques, à œuvrer ensemble, dans le cadre d'un dialogue ouvert à tous et fondé sur le respect mutuel, afin de faciliter le processus. C'est dans ce contexte que nous appuyons fermement la demande que le Président Duque a adressée au Conseil de sécurité, lors de sa récente visite en Colombie, de renouveler

d'un an le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, car il est absolument nécessaire que cette Mission poursuive le travail essentiel qu'elle accomplit et qui est largement reconnu par tout le peuple colombien, et ce, jusqu'à l'élimination totale des obstacles qui entravent encore l'application totale et intégrale de l'Accord de paix.

Nous notons avec satisfaction les progrès très positifs accomplis par le Gouvernement pour assurer la réinsertion sociale et économique des ex-membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP), qui participent à la mise en œuvre de divers projets agropastoraux; nous espérons que les objectifs relatifs au processus de réinsertion seront atteints dans les délais fixés et que ce processus sera accéléré en offrant des garanties de sécurité aux ex-membres des FARC-EP, tout en étant pleinement conscients des nombreux défis auxquels se heurte la mise en œuvre de l'Accord de paix.

Nous nous félicitons que le Congrès ait adopté le plan national de développement qui facilitera l'application de la feuille de route pour la stabilisation lancée par le Gouvernement dans le cadre des activités liées à la paix. Nous prenons également bonne note de l'esprit de coopération qui prévaut entre le Gouvernement et les peuples autochtones, qui est tout aussi important pour le processus de paix en Colombie.

L'existence d'un cadre juridique qui permette à la justice transitionnelle de fonctionner en toute indépendance et autonomie est d'une importance primordiale. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la promulgation de la loi relative à la Juridiction spéciale pour la paix. À l'approche des élections locales et régionales prévues en octobre, la coopération et la détermination des institutions, des secteurs essentiels de l'État et du peuple en général sont indispensables pour éviter que la violence ne fasse obstacle à ces élections.

Avant de terminer, je me dois de faire part de notre préoccupation face aux actes de violence que subissent les figures de la société civile, les militants et les partisans de l'Accord de paix. Nous appelons les parties concernées à prendre les mesures nécessaires pour assurer la pleine sécurité de ces personnes et des zones touchées grâce à une présence effective et active des agents de l'État.

Enfin, la République de Guinée équatoriale réaffirme son plein appui aux autorités et au peuple colombiens tandis qu'ils mettent en œuvre l'Accord de

paix, et est pleinement convaincue que l'équipe de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie parviendra à atteindre les objectifs de ce processus. Elle félicite et remercie également le Pérou et le Royaume-Uni d'avoir codirigé avec succès la mission en Colombie, et félicite la Mission de vérification pour l'excellente manière et le professionnalisme avec lesquels elle a préparé cette visite. Enfin, nous remercions S. E. le Président Duque, son gouvernement et tous les acteurs politiques et de la société civile pour leur hospitalité et la grande disponibilité dont ils ont fait preuve durant cette visite du Conseil de sécurité. Le succès du processus de paix en Colombie sera une grande victoire pour tout le peuple colombien.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue votre présence distinguée, Monsieur le Président, ainsi que celle de S. E. M. Carlos Holmes Trujillo García, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, qui rehaussent l'éclat de cette séance d'information consacrée au processus de paix dans ce pays. Elle félicite également M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, pour son exposé instructif.

La récente visite du Conseil de sécurité en Colombie a permis aux États Membres de mieux appréhender les défis et opportunités du processus de paix et de réaffirmer leur soutien aux autorités, ainsi qu'aux autres parties prenantes. Ma délégation voudrait saisir l'opportunité de la présente séance pour exprimer sa profonde gratitude aux autorités colombiennes pour l'accueil chaleureux et les prévenances dont le Conseil a été l'objet lors de ladite visite.

En signant l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, le 24 novembre 2016, les parties colombiennes avaient exprimé leur aspiration commune à la paix et à la stabilité, ainsi que leur volonté de mettre fin à 50 années de conflit et d'œuvrer à la restauration de l'unité territoriale de la Colombie, au renforcement de la sécurité, ainsi qu'à la promotion des investissements visant le relèvement des zones rurales. Plus de deux années après sa signature, mon pays note des progrès, certes lents, mais prometteurs dans la mise en œuvre de cet accord. Aussi, il tient à marquer son soutien à l'appel à l'unité du Président Iván Duque Márquez et à exhorter toutes les parties prenantes à travailler davantage à la matérialisation de leurs engagements.

À cet égard, il salue l'implication de la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC) dans le processus politique, les activités du Congrès et les questions relatives à la justice transitionnelle. Mon pays se félicite également des mesures du Gouvernement en faveur de la relance de l'économie et de la réintégration socioéconomique, notamment l'approbation du plan national de développement; le lancement de 500 projets et du plan d'investissements publics destinés à favoriser l'indemnisation des victimes et la réinsertion des ex-combattants; et la création de moyens de subsistance alternatifs viables pour les travailleurs exerçant dans les cultures illicites.

La Côte d'Ivoire salue, par ailleurs, les efforts du Gouvernement colombien, qui ont permis l'opérationnalisation des structures chargées de la mise en œuvre de l'accord de paix, en l'occurrence la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'accord de paix et la commission chargée d'établir la vérité et de garantir la coexistence et la non-répétition du conflit. Ma délégation est d'avis que, en sus des propositions des autorités visant à améliorer le cadre foncier polyvalent, la promulgation, en juin 2019, de la loi statutaire de la Juridiction spéciale pour la paix constitue une étape importante dans la conduite du processus de paix. Il importe donc que des moyens conséquents lui soient alloués pour garantir son efficacité et son autonomie.

Dans la perspective des prochaines élections régionales et municipales, il s'avère impérieux que les parties colombiennes surmontent leurs divergences, afin de préserver les acquis actuels et de poursuivre l'œuvre commune de restauration de la paix et de la stabilité dans le pays.

Ces efforts devraient également s'orienter vers l'amélioration de la sécurité collective, y compris la protection des défenseurs des droits de l'homme et des ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire . En outre, la lutte contre l'économie parallèle doit rester une priorité du Gouvernement, qui devra par ailleurs renforcer sa présence, ainsi que l'offre sociale dans les zones rurales, afin de résorber les déséquilibres dans la fourniture des services sociaux de base.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire réitère son appel aux partenaires bilatéraux et multilatéraux à accompagner le processus de paix, en appuyant les initiatives du Gouvernement et des autres parties prenantes en faveur de la restauration durable de la paix et du développement en Colombie. Elle exprime, en outre, son soutien

au Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et l'encourage à poursuivre ses efforts dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons à nouveau la bienvenue au Conseil au Ministre Popolizio Bardales. Je saisis cette occasion pour féliciter les Ambassadeurs Meza-Cuadra et Allen pour leur visite fructueuse en Colombie. Nous saluons la présence du Ministre Holmes Trujillo García. C'est toujours un honneur de l'avoir parmi nous. Nous remercions également M. Carlos Ruiz Massieu pour son exposé.

Depuis la signature en 2016 de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, la Colombie a pris des mesures décisives, et elle est devenue une source d'inspiration et une référence importante en matière de paix sur la scène internationale. En tant que Latino-Américains, nous en sommes extrêmement fiers. Nous réitérons notre appui à la mise en œuvre de l'Accord, et nous nous félicitons de l'engagement pris par la Colombie de l'appliquer. Nous saluons également les efforts et les progrès accomplis par le Gouvernement pour réintégrer les ex-combattants dans la vie civile et leur fournir des garanties de sécurité.

Néanmoins, des défis de taille doivent encore être relevés en ce qui concerne l'accord de paix. Nous voudrions notamment aborder deux points particuliers : premièrement, la gestion politique de l'Accord et, deuxièmement, les conditions de sécurité qui en découlent.

S'agissant de la gestion politique, il ne fait aucun doute que le Gouvernement continue d'œuvrer pour parvenir à un consensus national sur les questions qui divisent. Nous soulignons l'importance de renforcer le dialogue inclusif et coordonné. En outre, en ce qui concerne la Juridiction spéciale pour la paix, nous exhortons les parties à continuer de recourir aux voies établies par la Constitution pour assurer son bon fonctionnement. Nous insistons sur la nécessité de préserver l'indépendance et l'autonomie de la Juridiction spéciale pour la paix et des autres mécanismes de justice transitionnelle.

Pour ce qui est des conditions de sécurité, en dépit de certaines améliorations, nous sommes préoccupés par les assassinats d'ex-combattants, de dirigeants communautaires et de femmes. Nous sommes également attristés par les actes de violence et d'intimidation qui auraient été commis par des groupes criminels organisés.

Pour la République dominicaine, lorsque personne n'est responsable, tout le monde l'est. Nous tenons ainsi

à signaler que la tentative de diluer la responsabilité en cas d'atrocités criminelles en accusant des groupes, plutôt que des personnes, compromet la cohésion sociale et ne permet pas d'éviter que ces actes se reproduisent. Au nom des victimes et de leurs proches éplorés, ainsi que des Colombiens et des Colombiennes, nous demandons instamment aux autorités de redoubler d'efforts pour identifier les responsables et les punir le plus rapidement possible, afin de mettre définitivement fin à l'impunité, de réduire la violence et de garantir une meilleure protection.

Nous nous félicitons du Pacte pour la vie, signé entre le Gouvernement colombien et les organisations de la société civile. Il convient également de demander qu'une plus grande attention soit accordée aux plus de 7 000 ex-combattants qui se trouvent en dehors des secteurs territoriaux de formation et de réintégration, et que l'ordre soit assuré lors des élections régionales qui auront lieu au mois d'octobre.

Nous soulignons l'engagement pris par le Gouvernement d'élaborer un plan d'action pour les jeunes et la paix et la sécurité afin de catalyser le potentiel des jeunes et leur contribution à la mise en œuvre de l'accord de paix. À cet égard, nous félicitons M. Ruiz Massieu et son équipe pour leur excellent travail, ainsi que l'ensemble des personnes et des membres du Conseil qui ont participé à la séance d'information de cette semaine sur les jeunes et la paix et la sécurité (voir S/PV.8577), lors de laquelle il a été établi que la stratégie de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie était le meilleur moyen pour appliquer les résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018).

Enfin, nous souhaitons appeler les organisations internationales à soutenir les efforts de consolidation de la paix consentis par la Colombie dans une perspective d'avenir. J'exhorte les Colombiens à travailler pour leur avenir et à laisser leur passé derrière eux.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous réjouissons de vous voir, Monsieur le Ministre, présider le Conseil de sécurité. Nous nous réjouissons également de la présence parmi nous aujourd'hui du Ministre colombien des relations extérieures, M. Carlos Holmes Trujillo García, du Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation, M. Archila, et de toute la délégation colombienne. Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2019/530) et de son

exposé détaillé sur les activités de la Mission et les faits nouveaux survenus dans le pays ces trois derniers mois.

Toutes les personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenus pendant la visite ont souligné le rôle important joué par la Mission de vérification et la nécessité de sa présence dans le pays, en tant que facteur important pour assurer la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Le rapport du Secrétaire général nous a très bien préparés pour une mission réussie dans le pays, qui s'est déroulée du 11 au 14 juillet. Nous remercions le Gouvernement colombien et la Mission de vérification de l'excellente organisation de cette visite. Pour ce qui est de la présente séance, nous baserons notre déclaration sur l'impression que nous a laissée cette visite, parce qu'il vaut mieux voir les choses une fois que d'en entendre parler 100 fois. Nous avons pu observer la situation de nos propres yeux et comprendre par nous-mêmes le tissu social délicat qui s'est créé dans le pays, les difficultés rencontrées et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord de paix.

Un fait notable de notre visite aura été ce que nous avons appris au sujet d'un fruit incroyable appelé la «tomate en arbre» - le tamarillo -, qui est très apprécié des consommateurs. Le représentant du Royaume-Uni ne peut imaginer à quel point il a vu juste, parce que lorsqu'il a mentionné la Russie comme un marché d'exportation potentiel pour ce fruit, j'étais sur Internet en train de chercher des points de vente à New York. Je ne pense pas que la Russie soit le seul marché d'exportation potentiel. Peut-être même l'Union européenne souhaite-t-elle s'y intéresser, en particulier l'Allemagne, car je crois me souvenir que mon ami M. Heusgen a également apprécié ce produit.

Pour en venir aux choses sérieuses, je tiens en premier lieu à confirmer que la Colombie est un excellent exemple d'aide internationale efficace à la stabilisation dans un pays. Il a été possible de fournir cet appui parce que les Colombiens eux-mêmes ont négocié l'accord de paix final qui a transformé la situation. Au cours des deux ans et demi qui se sont écoulés depuis sa signature, de grandes choses ont été réalisées dans le pays. En 2017, le processus de dépôt des armes par les ex-combattants a été mené à bien et, dernièrement, la Juridiction spéciale pour la paix a commencé à travailler à plein régime. Ces avancées garantissent au processus de paix colombien l'appui du Secrétaire général et du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons que le Gouvernement

se soit engagé à honorer ses obligations dérivant de l'accord de paix. Il nous l'a de nouveau assuré durant notre visite en Colombie. Cet engagement doit être continu et mis en pratique, même si nous comprenons que ce n'est pas toujours facile.

L'exemple le plus frappant de cet engagement au cours des trois derniers mois a été la promulgation le 6 juin, par le Président Iván Duque Márquez, de la loi relative à la Juridiction spéciale pour la paix. Nul n'ignore que les désaccords qui entourent ce document polarisaient la société depuis quelque temps, en dépit du fait qu'il y est fait référence dans l'accord de paix final. Un grand nombre de ces décisions difficiles mais nécessaires devront être prises à l'avenir. C'est pourquoi nous sommes pleinement d'accord avec le Secrétaire général pour dire que les réformes constitutionnelles à venir en Colombie doivent être le fruit d'un large dialogue interne. À ce stade crucial, la tâche principale du Gouvernement doit être d'unir la société.

Cependant, hormis cela, il reste beaucoup à faire pour garantir une stabilisation véritable. Durant notre visite, la stagnation de la réforme agraire et le financement insuffisant des programmes gouvernementaux ont fait l'objet de critiques. L'avenir des secteurs territoriaux de réintégration, qui sont essentiels pour permettre à la population de reprendre une vie normale et pacifique, est également une source de préoccupation. Les ex-combattants qui ont déposé les armes doivent devenir des membres à part entière de la société colombienne, avec les mêmes droits et perspectives politiques et socioéconomiques.

Un aspect important mentionné à maintes reprises est la nécessité de garantir la sécurité dans ces secteurs, notamment ceux qui ont été délivrés du conflit armé interne. Comme nous le voyons dans le rapport du Secrétaire général, l'absence de l'État dans de vastes zones fait augmenter le risque d'insécurité pour la population civile, notamment les ex-combattants désarmés. Leurs vies sont menacées par des formations armées illégales qui tentent d'exercer leur contrôle sur le territoire. Nous avons entendu de nombreux témoignages à ce sujet durant notre mission. Nous comprenons parfaitement que la population n'a pas énormément d'options s'agissant d'assurer sa sécurité. Elle peut s'en remettre à la protection du Gouvernement ou prendre les armes. Le danger inhérent à la deuxième option se passe d'explication.

Il en va de même en ce qui concerne la réforme agraire. La population n'a pas uniquement besoin de

se protéger; elle a également besoin de se nourrir. Si le Gouvernement ne tient pas ses promesses, chacun cultivera ce qui lui permet le mieux de se nourrir. Pour parler simplement, l'incapacité à régler les problèmes relatifs à la sécurité et à l'emploi conduira inévitablement à une augmentation du nombre de dissidents. Nous suivons depuis longtemps avec préoccupation les informations communiquées par les médias selon lesquelles un certain nombre d'ex-combattants abandonnent les programmes gouvernementaux et reprennent les armes.

Durant la mission, nous avons souvent demandé à nos interlocuteurs quelle était selon eux la clef d'un processus de stabilisation réussi dans le pays, et ils nous ont donné une réponse intéressante. Outre la réintégration des ex-combattants, la sécurité et les programmes de développement socioéconomique, un grand nombre de représentants de la société civile nous ont affirmé qu'une paix véritable ne pourrait être instaurée dans le pays que sur la base d'une coopération sans exclusive avec absolument tous les acteurs colombiens, y compris l'Armée de libération nationale. Il est difficile de ne pas être d'accord avec cela. Nous estimons que le Gouvernement doit également tenir compte de l'opinion de la population sur la question. Dans ce contexte, nous avons pris connaissance avec satisfaction de la lettre envoyée au Secrétaire général le 26 mai, qui souligne la volonté de trouver une solution politique aux désaccords avec le Gouvernement.

Pour terminer, je réitère qu'ici au Conseil, nous avons souligné à maintes reprises que la Colombie était un cas d'école illustrant l'efficacité de l'aide internationale, et elle doit devenir aujourd'hui un cas d'école illustrant l'appropriation nationale de son destin par le pays. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie se tient prête à continuer d'appuyer le processus de paix colombien tant que le Gouvernement restera déterminé à appliquer pleinement l'accord de paix final.

Aujourd'hui, il a été fait référence à la situation des migrants vénézuéliens, dont un grand nombre se trouvent en Colombie. Je tiens à souligner que le règlement des problèmes internes de la Colombie ne dépend pas de la situation au Venezuela, mais avant tout des Colombiens eux-mêmes. Nous sommes certains que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, dont certains membres sont russes, continuera de jouer un rôle important dans l'appui à la réintégration des anciens membres des groupes armés dans une vie civile et une activité politique pacifiques.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, et à vous remercier de présider la présente séance.

Je souhaite également la bienvenue au Conseil au Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, S. E. M. Carlos Holmes Trujillo García. Je remercie M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, de son exposé détaillé et important sur les principaux progrès et obstacles à la paix en Colombie.

Je salue les mesures prises par le Gouvernement du Président Iván Duque Márquez et sa détermination à continuer d'appliquer l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Je remercie également les délégations péruvienne et britannique d'avoir organisé la visite en Colombie. Je remercie le Gouvernement d'avoir facilité la mission et toutes les personnes qui ont pris part à sa réussite.

Les Colombiens ont prouvé au monde que la Colombie était capable de tourner la page en signant un accord de paix pour mettre fin au conflit et consolider la paix, puis en déployant des efforts continus pour appliquer cet accord historique. Cet accord a mis fin à un conflit qui durait depuis plus d'un demi-siècle et avait fait un grand nombre de victimes, de blessés et de personnes disparues. Il représente un exemple pour le monde entier quant à la manière de mettre fin à un conflit par la diplomatie et la négociation. L'un des principaux défis à relever pour appliquer cet accord est la réintégration socioéconomique des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP).

Compte tenu de ce que nous avons observé durant notre mission, nous sommes en accord avec ce qu'écrit le Secrétaire général dans son rapport (S/2019/530), à savoir que les problèmes principaux sont l'absence d'un financement adéquat et prompt pour mettre en œuvre tous les aspects de la transition, ainsi que le manque d'accès à la terre par des moyens légaux. Cependant, nous apprécions vivement les efforts que déploie le Gouvernement pour faciliter la réintégration socioéconomique des anciens membres des FARC-EP par le biais de divers plans, initiatives et projets adoptés par le Conseil national de politique économique et sociale.

Nous attendons avec impatience la réalisation des objectifs du processus de réintégration grâce aux efforts

du Gouvernement, ainsi que des communautés et autorités locales, et en procédant à une transition progressive fondée sur la fourniture de vivres et de services de base jusqu'à ce que des mesures à long terme pour la formation et la réintégration régionales soient formulées après le 15 août. Nous tenons à souligner l'importance du programme de substitution des cultures illicites, qui fournit des garanties juridiques et sécuritaires aux anciens membres des FARC-EP, et la nécessité de régler tous les problèmes relatifs à la mise en œuvre de tous les aspects de l'accord de paix.

Malheureusement, les dirigeants communautaires, y compris des femmes et des dirigeants autochtones, ainsi que les défenseurs des droits de l'homme continuent d'être victimes de menaces et de meurtre. Il a été confirmé que près de 230 meurtres ont été commis depuis la signature de l'accord de paix, comme l'a indiqué M. Ruiz Massieu a fait allusion.

En sus d'un certain nombre d'initiatives de prévention et de protection, nous saluons les mesures prises par le Gouvernement pour relancer le programme national intégral de garanties pour les femmes dirigeantes et les défenseuses des droits de l'homme. Nous saluons également tous les efforts que déploie le Gouvernement pour rétablir son autorité sur l'ensemble du territoire et amener tous les criminels à rendre des comptes. Nous espérons que la loi relative à la Juridiction spéciale pour la paix, qui a été promulguée le 6 juin, constituera le pilier principal en vue d'établir la confiance nécessaire pour créer un climat politique et de sécurité favorable. Nous comptons sur la tenue d'élections pacifiques avec une forte participation en octobre, ainsi que sur la mise en œuvre de tous les aspects de l'accord de paix.

Enfin, nous saluons les efforts visant à promouvoir le processus de paix par l'intermédiaire de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général et en coopération avec les autorités nationales et locales, la société civile, les organisations internationales et le secteur privé. Nous louons également les efforts que déploie la Mission pour faire participer les jeunes et les organisations de jeunes. Je souligne également le rôle important que jouent les femmes dans la mise en œuvre de l'accord de paix, ainsi que dans le développement, la consolidation de la paix et la réconciliation.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence péruvienne d'avoir inscrit la question de la Colombie à l'ordre du jour. Votre présence aujourd'hui, Monsieur le Président, est un signe de

l'importance que vous attachez à ce point de l'ordre du jour. La visite en Colombie m'a personnellement ouvert les yeux. Je pense que ce voyage était extrêmement important; il a montré l'unité du Conseil de sécurité.

Je ne peux que faire écho à ce qu'a dit mon ami l'Ambassadeur Nebenzia concernant la concurrence amicale pour les tamarillos. L'Ambassadeur Nebenzia a en réalité donné les tamarillos aux merveilleux pilotes de l'hélicoptère. Je les ai ramenés et donnés à mes enfants, qui les ont adorés. Il a raison de dire qu'ils sont très difficiles à trouver à New York, mais si l'Ambassadeur Nebenzia est prêt à soutenir les produits colombiens, je serai ravi de lui indiquer où trouver des avocats colombiens à New York. Je pourrais le lui dire maintenant, mais nous ne sommes probablement pas autorisés à promouvoir des produits au Conseil de sécurité.

Je tiens à remercier la Colombie et le Gouvernement colombien de leur merveilleuse hospitalité. Le Ministre des relations extérieures Trujillo García a passé deux jours avec nous sur place. Je ne sais pas le travail qu'a représenté cette visite pour lui ou si elle lui a apporté le moindre plaisir, mais ce fut un plaisir pour nous, et je voulais l'en remercier, de même que le Conseiller et l'Ambassadeur. Lorsque nous étions sur place, nous avons bien compris à quel point ce processus de paix est important pour le pays, le Gouvernement et la population. Lorsqu'il a souligné que cette lutte durait depuis 50 ans, je me suis rendu compte qu'elle durait depuis plus longtemps que l'Allemagne avait été divisée. Nous avons constaté à quel point ce conflit est profond et difficile à surmonter, avec de nombreuses blessures, un grand nombre de victimes et une profonde méfiance. Je souhaite donc mettre l'accent sur deux aspects.

Premièrement, la situation actuelle en Colombie est réellement une source d'inspiration pour toutes les personnes qui restent touchées par des conflits dans le monde entier, prouvant que des conflits prolongés peuvent être réglés. Il me semble que c'est ce qu'a dit l'Ambassadeur Ndong Mba tout à l'heure; il a également prononcé un discours très impressionnant lorsque nous étions dans le département du Cauca.

Deuxièmement, je tiens également à féliciter le Gouvernement colombien. Bien sûr, nous savons que durant la campagne qui a précédé l'élection présidentielle, le candidat Duque Márquez n'était pas des plus enthousiastes à propos de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Mais après l'avoir rencontré, je me dois de le féliciter pour ses qualités de dirigeant, car il a clairement

démontré qu'en tant que Président, il était pleinement attaché à l'Accord. Le fait qu'il ait remis à la présidence, durant notre visite, une lettre demandant la poursuite de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie illustre clairement son engagement politique. En outre, la décision prise par le Gouvernement colombien de prolonger l'appui financier pour la réintégration des ex-combattants est un autre indicateur de son attachement à l'accord de paix.

Je réitère également notre ferme appui à la Mission de vérification. Lorsque nous étions en Colombie, nous avons constaté que le Représentant spécial Ruiz Massieu était très populaire dans le pays. Je ne sais pas qui est plus populaire – M. Ruiz Massieu ou le footballeur James Rodríguez –, mais quoi qu'il en soit, M. Ruiz Massieu effectue un travail extrêmement important, et nous tenons à le remercier, de même que son équipe et l'équipe de pays des Nations Unies.

Je ne veux pas parler longtemps, mais je souhaite faire écho à un commentaire du Représentant spécial Ruiz Massieu. La mise en œuvre de l'accord est extrêmement importante. Les ex-combattants qui ne se trouvent pas actuellement dans des secteurs territoriaux de formation et de réintégration doivent être pris en compte. Nous savons à quel point les ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP) sont engagés dans les secteurs territoriaux et à quel point leur travail leur tient à cœur. La manière dont cette communauté a été créée par les ex-combattants des FARC-EP et les populations autochtones est véritablement exemplaire. Cependant, un grand nombre d'ex-combattants restent à l'extérieur. En conséquence, il est vraiment important de les faire participer ainsi que les femmes, qu'il s'agisse d'ex-combattantes des FARC-EP ou de femmes et d'enfants en général. Je souhaite à ce propos féliciter la Mission de sa stratégie pour la jeunes, la paix et la sécurité.

Toutes les personnes réunies autour de cette table ont parlé des meurtres d'ex-combattants des FARC-EP, de figures de la société civile et de défenseurs des droits de l'homme. C'est un problème qui nous préoccupe tous, y compris le Gouvernement. Nous ne pouvons qu'encourager le Gouvernement à faire tout son possible pour lutter contre l'impunité et établir les responsabilités. Je sais à quel point cela est difficile. La Colombie est un pays immense, mais j'estime qu'aucun effort ne doit être épargné afin d'étendre la présence de l'État à toutes les régions. Il est extrêmement important de garantir la présence de l'administration, la sécurité et la présence

de certaines infrastructures élémentaires telles que des écoles pour les enfants.

Je tiens également à souligner une partie de notre programme extrêmement riche et complet – nos amis péruviens ne nous ont pas accordé une minute de temps libre. Nous avons rencontré des représentants de la Commission chargée d'établir la vérité et de garantir la coexistence et la non-répétition du conflit, de la Juridiction spéciale pour la paix et de l'Unité de recherche des personnes portées disparues dans le contexte et en raison du conflit armé. J'ai été très impressionné par leur engagement, leur professionnalisme et leur volonté de contribuer réellement à la réconciliation du peuple colombien. J'exhorte le Gouvernement à continuer de fournir un appui financier adéquat à ces institutions. Compte tenu de l'activité régionale à laquelle ont donné lieu les nouvelles dispositions, il importe de ne pas créer d'incertitude concernant le statut juridique des ex-combattants des FARC-EP.

Je fais écho à ce qu'a dit mon collègue américain à propos de la production de coca et de la lutte contre les stupéfiants. Les statistiques sont effectivement alarmantes. L'Allemagne appuie pleinement le programme d'éradication et demande que ces efforts soient menés sur une base volontaire. Je sais que c'est très laborieux, mais les programmes volontaires liés aux nouveaux cadastres qui sont en train d'être établis pour la répartition des terres représentent selon moi la seule manière de procéder. L'Allemagne est opposée à l'éradication forcée et à l'épandage aérien forcé de champs de coca. Je sais que c'est une solution facile et que certains y sont favorables, mais nous estimons qu'elle est mauvaise pour l'environnement, pour la santé des personnes et qu'elle n'atteint pas son but. Il existe des statistiques qui montrent que lorsque l'éradication est volontaire, le taux de reprise de la culture de coca est de 1 %, alors que lorsque l'éradication est forcée, le taux de reprise grimpe à 40 %. Nous appelons donc à la poursuite de programmes exclusivement volontaires.

L'Allemagne continuera d'appuyer la Colombie au niveau bilatéral. Nous entretenons de longue date des relations exceptionnelles avec le pays, depuis l'époque d'Alexander von Humboldt. Nous savons qu'il porte un lourd fardeau lié à l'afflux de réfugiés vénézuéliens, et nous lui fournissons un appui au niveau bilatéral et par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pluripartisans pour la Colombie. Nous appuyons également le Fonds pour la consolidation de la paix, dont nous avons parlé hier dans le cadre de nos délibérations sur

les transitions (voir S/PV.8579), car nous savons à quel point il est important pour la Colombie également.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Ruiz Massieu pour son exposé, ainsi que le Ministre des relations extérieures Trujillo García pour sa présence parmi nous.

Je voudrais également remercier les délégations péruvienne et britannique, ainsi que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et les autorités colombiennes pour l'organisation de notre visite la semaine dernière. Comme tous les collègues l'ont dit avant moi, ce fut, en effet, une occasion précieuse pour le Conseil de manifester notre soutien au processus de paix et, en même temps, de mieux comprendre les défis auxquels la Colombie est confrontée lors de la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

La Belgique se félicite de l'engagement fort exprimé par toutes les parties au cours de la visite. Du Président Duque Márquez aux dirigeants de la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC) en passant par les responsables des institutions de l'Accord de paix, les représentants d'organisations de la société civile, les anciens combattants de Santa Rosa à Cauca et les communautés avec lesquelles ces derniers vivent, le message principal que nous avons entendu était la nécessité et la volonté de faire fonctionner l'Accord de paix. J'ai personnellement quitté la Colombie avec la conviction que, malgré les défis considérables, le pays continue de fournir un exemple éclairé aux régions en conflit du monde qui ont besoin d'inspiration.

La demande d'extension du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie est un signe clair de cet engagement. Nous reconnaissons également les progrès accomplis en ce qui concerne la réintégration des anciens combattants, la recherche d'une solution pragmatique pour les 24 zones de concentration, l'approbation des plans de développement national et régional, et la proposition de renforcer le cadastre du territoire. Il importe maintenant de renforcer ces efforts de réincorporation et de réforme rurale.

Les élections d'octobre constitueront une étape importante pour la réintégration politique des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP). Nous exhortons les autorités à protéger les dirigeants sociaux, les défenseurs des droits de l'homme, les candidats et candidates et les femmes et hommes politiques de la

FARC dans la perspective des élections. Les femmes dirigeantes en particulier sont vulnérables. Il est profondément préoccupant de constater que depuis la signature de l'Accord de paix, 123 meurtres d'anciens combattants et plusieurs centaines de dirigeants sociaux ont été confirmés. Trop souvent, les coupables n'ont pas eu à rendre de comptes. Des garanties de sécurité sont donc nécessaires, et ce, surtout dans le cadre d'une extension plus large de la présence intégrale de l'État dans les anciennes zones de conflit.

La Belgique se félicite de l'adoption de la loi relative à la Juridiction spéciale pour la paix, qui renforce son autonomie et son indépendance et constitue la pierre angulaire du modèle de justice réparatrice en Colombie. Je salue également le travail de la Commission de la vérité et de l'Unité de recherche des personnes portées disparues dans le contexte et en raison du conflit armé. Ces institutions de justice transitionnelle doivent disposer de ressources suffisantes pour s'acquitter de leur mandat. Tout en reconnaissant que la grande majorité des anciens combattants des FARC-EP respectent leurs engagements en vertu de l'Accord de paix, je souligne qu'il est crucial que tous les dirigeants de la FARC donnent l'exemple et contribuent activement à dire la vérité dans tous les cas examinés par la Juridiction spéciale. Il faut éviter que les actions d'une petite minorité de détracteurs de l'Accord soient abusées par d'autres afin de miner la mise en œuvre de l'Accord. Cela demande un courage continu de tous les acteurs politiques.

La Belgique suit en particulier la situation des enfants dans les conflits armés. Nous encourageons le Gouvernement à donner la priorité à la protection des enfants et je félicite l'Institut colombien de protection de la famille de son travail. Nous restons très préoccupés par la forte augmentation du recrutement et de l'utilisation d'enfants principalement par des groupes armés non étatiques.

Nous regrettons l'atmosphère de polarisation persistante autour d'éléments de l'Accord de paix qui illustre la nécessité d'un dialogue inclusif entre toutes les forces politiques. Il faut surmonter la méfiance et s'unir derrière la paix.

Il ne fait aucun doute que la décision historique de mettre fin au conflit armé est la bonne, malgré les défis actuels. Ce matin, nous avons beaucoup parlé des fameuses tomates (voir S/PV.8580), et il est vrai que voir ces anciens combattants, qui ont vécu pendant des années les armes à la main, consacrer aujourd'hui leur énergie à faire pousser des tomates est une image puissante.

Je voudrais assurer toutes les parties du soutien indéfectible de la Belgique au processus de paix.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, de son exposé éclairant. Je remercie également M. Carlos Holmes Trujillo García de sa présence au Conseil aujourd'hui. Je voudrais par ailleurs exprimer ma gratitude au Gouvernement colombien, au personnel de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, au Secrétariat et aux responsables de la mission de visite du Conseil de sécurité, en particulier le Pérou et le Royaume-Uni, pour tous les efforts qu'ils ont déployés afin de préparer une visite très importante et couronnée de succès en Colombie. Les informations fournies par les responsables gouvernementaux et le dialogue sincère avec les anciens membres des groupes de guérilla, les dirigeants sociaux et les habitants des secteurs territoriaux de formation et de réintégration nous ont permis de beaucoup mieux comprendre les difficultés rencontrées dans le processus de réconciliation et les obstacles à une pleine application de l'Accord de paix.

Malgré les nombreux défis, la signature de l'Accord de paix entre la Colombie et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) et le processus de mise en œuvre qui a suivi est considéré à juste titre comme une réussite et un bel exemple à suivre pour les autres. Cela fait peser une pression supplémentaire sur les signataires de l'Accord et sur le Conseil de sécurité afin de garantir que les progrès réalisés ne soient pas réduits à néant. Nous devons nous rappeler le message du Président Duque Márquez, à savoir qu'il faut se concentrer sur ce qui unit les Colombiens, et non pas sur ce qui les divise.

Nous notons avec satisfaction que la loi relative à la Juridiction spéciale pour la paix, dernière pièce manquante du régime juridique qui organise le modèle colombien de réparation et de justice transitionnelle, est enfin en place. Elle donne au tribunal un cadre juridique solide lui permettant de travailler de manière autonome et indépendante. Nous espérons que toutes les composantes de ce système juridique global disposeront des ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions essentielles.

Malgré les efforts du Gouvernement, il faut encore renforcer les garanties en matière de protection des défenseurs des droits de l'homme et des dirigeants sociaux. La Commission nationale des garanties de sécurité a un rôle clair à jouer pour préserver l'orientation de

ses plans d'action. Cela est particulièrement important à l'approche des élections locales et régionales d'octobre, à l'occasion desquelles les actes d'agression et d'intimidation des candidats pourraient être encore plus fréquents.

Il est profondément préoccupant qu'au cours de la période considérée, 14 autres anciens membres des FARC-EP aient été tués. Étant donné que cela est lié à la présence croissante de groupes armés criminels dans les zones évacuées par les FARC-EP, l'État doit agir d'urgence pour vraiment s'implanter et exercer un contrôle effectif dans ces zones.

La pleine réintégration politique, juridique et socioéconomique des anciens membres des FARC-EP est nécessaire pour instaurer la confiance dans le processus de paix. Dans ce contexte, je voudrais également souligner le rôle des femmes, dont la participation est cruciale. Nous rappelons avec satisfaction l'observation faite par la mission, à savoir que le Gouvernement et la Force alternative révolutionnaire du peuple sont fermement attachés à cette question. Leurs dirigeants respectifs ont maintenant la responsabilité d'offrir des débouchés économiques durables à leur population.

Nous nous félicitons de l'approbation du plan national de développement proposé par le Gouvernement, avec sa feuille de route pour la stabilisation visant à accroître les fonds publics dans les régions du pays touchées par le conflit. Par ailleurs, nous constatons que les 16 programmes de développement territorial ont enfin commencé à être mis en œuvre. Ces plans peuvent donner un espoir si nécessaire aux personnes qui vivent dans les zones négligées.

Nous comprenons la situation complexe du régime juridique des 24 secteurs territoriaux de formation et de réintégration qui sont autorisés jusqu'au 15 août et espérons que les accords nécessaires convenus avec la FARC seront bientôt en place. Les opinions des communautés locales doivent également être prises en compte, car elles craignent que la disparition des secteurs territoriaux de formation et de réintégration n'ait des répercussions négatives sur leur sécurité et leur situation socioéconomique.

Selon le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2019/530), environ un ex-combattant sur 10 souffre d'un handicap lié au conflit armé. C'est un domaine dans lequel nous n'avons pas fait assez. La résolution novatrice 2475 (2019), adoptée à l'unanimité en juin, est un premier pas important vers l'intégration des droits des personnes handicapées dans l'ensemble du

système des Nations Unies, notamment dans le contexte de la paix et de la sécurité.

Pour terminer, je voudrais souligner l'appui de la Pologne à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et à l'équipe de pays des Nations Unies.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Comme d'autres l'ont fait, je voudrais remercier de son exposé le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu. Nous gardons un cher souvenir de notre visite en Colombie et apprécions son aide et celle de son équipe, qui ont facilité ce voyage très important. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité au Ministre des relations extérieures, Carlos Trujillo García, et le remercier de l'accueil chaleureux qui nous a été réservé en Colombie. Je voudrais aussi remercier M. Gustavo Meza-Cuadra et son équipe compétente de leur excellente organisation. Je dois le mentionner en présence du Ministre des relations extérieures du Pérou, qui préside la présente séance. Je les remercie encore une fois.

D'après les informations apportées à la présente séance et lors de la visite du Conseil en Colombie, je voudrais aborder plusieurs questions clés. Premièrement, l'Indonésie se félicite des nombreux faits nouveaux positifs qui se sont produits concernant l'exécution de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, en particulier le ferme attachement du Gouvernement et de la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC) au processus de réintégration.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la loi relative à la Juridiction spéciale pour la paix, promulguée en juin, dernier élément encore manquant du régime juridique qui organise le modèle colombien de réparation et de justice transitionnelle. Elle dotera la Juridiction spéciale pour la paix d'un cadre juridique solide lui permettant de travailler en toute indépendance et autonomie.

Nous félicitons vivement le peuple colombien pour son courage et pour sa détermination à instaurer la paix et la stabilité dans son pays. Son attachement au processus de paix est exemplaire. Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue, le représentant de la Fédération de Russie, qui a mentionné l'importance d'un processus de paix colombien dirigé par le pays.

Deuxièmement, nous saluons la mission très opportune du Conseil de sécurité en Colombie la semaine dernière. Elle nous a donné une occasion sans précédent d'être les témoins directs des réalisations

accomplies jusqu'à présent, ainsi que des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'accord de paix. Nous avons pu démontrer la solidarité unifiée de la communauté internationale à l'égard du Gouvernement et du peuple colombiens dans leurs efforts pour rétablir la paix, la stabilité et la sécurité. Notre présence a constitué une affirmation positive et un signe de soutien à la détermination du Gouvernement et de la FARC à mener à terme un processus de paix qui bénéficie à tous les Colombiens. Beaucoup, autour de cette table et dans d'autres contextes au cours de notre visite en Colombie, ont mentionné les demandes d'assistance continue du Conseil et de l'ONU, y compris la poursuite du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, demande à laquelle le Conseil, je crois, va certainement accéder.

Troisièmement, comme d'autres, nous sommes préoccupés par la poursuite des attaques et des assassinats dont sont victimes les ex-combattants, les dirigeants locaux et les défenseurs des droits de la personne. Mais, comme l'indique également le rapport du Secrétaire général (S/2019/530), nous jugeons très encourageante l'intention, exprimée par le Président Duque Márquez, de prendre rapidement des mesures pour veiller à ce que tous les responsables soient traduits en justice. Nous avons eu une discussion très franche sur l'intention de fournir une protection, ce qui est un signe très positif lorsqu'il vient du Président lui-même.

Nous pensons que le Gouvernement colombien a la capacité et les moyens de régler toutes les questions sur le terrain. Toutefois, il ne peut pas entreprendre seul cette tâche énorme. L'Indonésie appelle la communauté internationale à mobiliser des ressources suffisantes à cet égard et également à contribuer à ramener la paix en Colombie. Nous avons toujours été prêts à apporter notre aide, notamment en partageant nos expériences et nos meilleures pratiques en matière de réintégration et de réconciliation, ainsi qu'en ce qui concerne les cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites, domaine dans lequel nous avons également eu une expérience dans le passé. Nous comprenons la détresse du Gouvernement colombien. Nous avons également un programme sur les cultures pour la paix, notamment l'huile de palme.

Nous partageons l'avis du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, sur la nécessité de redoubler d'efforts pour réintégrer les ex-combattants et mettre en œuvre des programmes de développement et des projets supplémentaires visant

à remplacer la culture de drogues illicites. Mes collègues n'ont mentionné que les tomates - je ne sais pas pourquoi les tomates sont si importantes -, mais nous avons également vu d'autres projets, impliquant notamment l'artisanat local. Je pense que nous avons amélioré la situation économique des épouses des ex-combattants en achetant tous leurs beaux sacs et leurs belles casquettes. J'en ai moi-même acheté et je sais que le représentant des États-Unis l'a fait aussi. Je pense que beaucoup d'autres projets de ce type doivent être menés à bien.

Au cours de notre voyage, nous avons beaucoup entendu parler des défis, des difficultés et des obstacles, mais lors de la discussion ouverte sur la coca que nous avons eue avec les ex-combattants, l'épouse d'un ex-combattant et membre d'une organisation non gouvernementale de femmes a plaidé en faveur de la nécessité de donner également la priorité à l'inclusion des femmes dans le processus de paix. Et je suis tout à fait d'accord avec la représentante de la Pologne sur la nécessité de se concentrer sur le sort pénible des femmes combattantes, point important que je tiens à souligner une fois encore.

Enfin, nous ne devons pas perdre l'élan positif existant alors que nous encourageons les parties à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre l'accord de paix. Le Conseil de sécurité doit également continuer d'aider efficacement le Gouvernement dans ses efforts de rétablissement de la paix. Que la Colombie continue d'être un exemple de réussite pour le Conseil - une histoire de paix menée à l'échelle nationale.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier et féliciter les délégations du Pérou et du Royaume-Uni, respectivement Présidente du Conseil et rédactrice sur la Colombie, d'avoir dirigé une mission très réussie dans ce pays la semaine dernière. La visite du Conseil avait pour objectif de mieux comprendre l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, ainsi que les défis auxquels le pays est confronté. L'Afrique du Sud est d'accord pour dire que la mission a été un succès.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à la séance d'aujourd'hui au Ministre des relations extérieures de la Colombie, S. E. M. Carlos Holmes Trujillo García. Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, de son exposé riche

d'enseignements et de l'excellent travail que lui-même et son équipe accomplissent dans le pays.

La consolidation de la paix après des décennies de conflit et de méfiance n'est pas une tâche facile. Nous voudrions féliciter le Gouvernement colombien de ses efforts visant à mettre en œuvre l'Accord de paix. La position de l'Afrique du Sud se fonde sur le principe que la seule solution durable et viable au conflit passe par un règlement politique négocié et inclusif qui tienne compte des intérêts nationaux des Colombiens et qui soit piloté par eux. C'est pourquoi l'Afrique du Sud appuie pleinement l'Accord final de paix signé entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) en 2016, et pense qu'il doit être mis en œuvre dans son intégralité et de façon globale, en veillant à l'inclusion des jeunes, des femmes et de la société civile et à la protection de leurs intérêts.

L'Afrique du Sud a aussi noté les progrès faits dans le processus de démobilisation et de réintégration des membres des FARC-EP, ce dont il faut se féliciter. À cet égard, nous demandons à tous les partis politiques de respecter pleinement l'Accord et d'y rester attachés, ainsi que de continuer à s'abstenir de toute action susceptible d'entraver sa pleine mise en œuvre. Dans ce contexte, l'Afrique du Sud salue les récentes mesures positives prises par le Gouvernement, notamment la promulgation de la loi statutaire sur la Juridiction spéciale pour la paix et l'approbation du plan de développement national. Ce plan pose les fondements qui permettent au Gouvernement de poursuivre son initiative visant à intégrer les anciens membres des FARC-EP et à s'assurer qu'ils aient une vie décente.

L'Afrique du Sud est aussi en accord avec l'observation faite par le Secrétaire général, à savoir que l'intégration de la société colombienne signifie que même les régions de la Colombie jusqu'alors exclues doivent être aussi ramenées dans le giron afin de garantir une transition sans heurts vers la nouvelle ère. Le nouveau plan peut être utilisé comme base pour identifier les activités liées à la paix dans le cadre d'un ensemble plus vaste d'activités financées sur fonds publics dans les régions touchées par le conflit. À cet égard, l'Afrique du Sud est en accord avec l'évaluation faite par le Secrétaire général, à savoir que de tels efforts, en particulier la Juridiction spéciale pour la paix, sont les dernières pièces qui manquaient au cadre juridique du modèle de justice transitionnelle colombien. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour aller de l'avant, le

pays se trouve sur une trajectoire positive vers une paix et une réconciliation durables.

Il importe de redoubler d'efforts pour désamorcer les tensions et faire avancer le processus de réintégration. Nous restons préoccupés par la sécurité de toutes les parties prenantes. Il convient de noter que l'intégration ne peut être réalisée si la sécurité personnelle de toutes les parties au processus de paix n'est pas garantie. L'Afrique du Sud est préoccupée par le nombre croissant de membres des FARC-EP et de dirigeants sociaux et communautaires tués. Nous exhortons toutes les parties à s'abstenir de toute action pouvant saper l'instauration de la confiance tant souhaitée entre toutes les communautés et de faire des efforts positifs à cet égard, ce qui n'est possible qu'avec la coopération de toutes les communautés - en particulier les jeunes et les femmes dans ces communautés, qui sont affectés de façon disproportionnée par le conflit -, du Gouvernement, des anciens combattants et des mécanismes et cadres institutionnels conçus pour prévenir la violence et les tensions à l'avenir.

Il nous incombe, en tant que communauté internationale et en particulier en tant qu'ONU, par l'intermédiaire de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, d'appuyer pleinement le respect des accords conclus entre les parties concernant la surveillance et la vérification du cessez-le-feu bilatéral et définitif, ainsi que la cessation des hostilités et le dépôt des armes. Il est devenu de plus en plus évident durant la visite du Conseil de sécurité que le travail de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie est important et inestimable pour le processus de paix et la mise en œuvre de l'Accord de paix.

Il est encourageant que le Gouvernement ait adopté une approche souple face aux FARC-EP s'agissant des arrangements pour l'avenir des 24 secteurs territoriaux de formation et de réintégration lorsque leur régime juridique prendra fin le 15 août. Il est encourageant que le Gouvernement ait prolongé ce délai afin de clarifier le statut de ces secteurs territoriaux. Il s'agit d'une mesure positive en vue de répondre aux préoccupations de ces communautés en matière de sécurité. Toutefois, pour garantir que les anciens combattants aient un accès adéquat à des perspectives économiques, le Gouvernement doit approuver rapidement les plans de décaissement de fonds en faveur des activités et initiatives économiques.

L'expérience de l'Afrique du Sud, avec sa Commission Vérité et réconciliation, confirme que ce

processus a été essentiel pour réaliser l'unité nationale. Écouter les différents avis et les différentes versions concernant les événements en cours dans toutes les communautés de Colombie garantira que le chemin de la paix soit basé sur un processus politique inclusif. On ne pourra parvenir à une paix globale et durable qu'avec l'implication de toutes les parties prenantes. Il est important aussi que le Gouvernement parle d'une même voix en vue de consolider l'unité et la réconciliation nationale. L'Afrique du Sud appelle donc toutes les parties à respecter les mécanismes et les cadres chargés d'assister la transition politique et juridique, tels que prescrits par la Constitution.

Pour terminer, l'Afrique du Sud engage instamment les États Membres de l'ONU et les partenaires internationaux à aider et à encourager le peuple colombien à préserver et à mettre pleinement en œuvre l'Accord de paix final de façon globale, de répondre aux préoccupations et aux droits des victimes à la vérité, à la justice, à des réparations et à la non-répétition, ainsi qu'à un dialogue inclusif et un règlement pacifique. Nous sommes favorables à la prorogation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour une année supplémentaire et nous l'escomptons.

Au Ministre des relations extérieures Trujillo García et sa délégation, je voudrais dire qu'un banc de la paix Nelson Mandela a été dévoilé hier par l'Afrique du Sud, la Norvège et les communautés du prix Nobel de la paix pour marquer le cent unième anniversaire de la naissance de Nelson Mandela. Sur ce banc, situé à l'entrée des visiteurs dans le bâtiment où nous nous trouvons aujourd'hui, est inscrite une simple citation de Nelson Mandela : « La meilleure arme, c'est s'asseoir et parler ». Nous osons espérer que les Colombiens continueront de s'asseoir, de parler et de négocier, car nous sommes convaincus que, ce faisant, une paix durable reviendra dans leur pays.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine salue le Ministre des relations extérieures Popolizio Bardales, qui préside la séance d'aujourd'hui et remercie le Ministre des relations extérieures Trujillo García de sa participation. Je remercie aussi le Représentant spécial du Secrétaire général, Ruiz Massieu, de son exposé.

Nous avons entendu l'exposé qui a été fait récemment sur la visite du Conseil de sécurité en Colombie (voir S/PV.8580). La Chine se félicite des résultats positifs de la visite et voudrait aussi remercier le Gouvernement colombien de sa coopération et de son hospitalité.

Le processus de paix en Colombie est essentiel pour parvenir à une paix et à une stabilité globales en Colombie. Il est aussi d'une grande importance pour la paix, la sécurité et le développement régionaux. Au cours de la dernière période, le Gouvernement colombien a continué d'avancer le processus de paix et de faire des progrès, notamment s'agissant de renforcer l'édification des institutions nationales, de promouvoir le développement économique et rural, de développer les cultures de substitution et de faciliter la réintégration des anciens combattants. La Chine se félicite de toutes ces réalisations.

Dans le même temps, la Colombie trouve encore des difficultés à mettre pleinement en œuvre l'Accord de paix. Dans certaines régions, la situation en matière de sécurité reste précaire. Toutes les parties doivent continuer de s'efforcer de renforcer la confiance, d'aider à la réintégration sociale et économique des anciens combattants, de prendre des mesures concrètes pour garantir la sécurité des anciens combattants et de leurs communautés, de promouvoir le développement dans les anciennes zones de conflit, et de renforcer l'appui aux régions écartées.

De récentes divergences de vues entre les parties concernées en Colombie sur des questions telles que le statut juridique de la Juridiction spéciale pour la paix ont été réglées par la voie juridique, grâce aux efforts conjoints de toutes les parties. La Chine se félicite de cet accomplissement et espère que les parties en Colombie mèneront de l'avant le processus de paix en tant que priorité absolue, persévéreront dans la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix, renforceront le dialogue politique inclusif, et accéléreront la reconstruction économique et sociale. Nous espérons que le Gouvernement colombien continuera de tenir des pourparlers de paix avec les parties concernées et de créer des conditions favorables à la réalisation d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables en Colombie le plus rapidement possible.

Le Représentant spécial du Secrétaire général Ruiz Massieu et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie contribuent de façon importante à la promotion du processus de paix en Colombie, ainsi qu'au renforcement de la sécurité, de la stabilité et du développement socioéconomique du pays. La Chine les félicite de leurs efforts. Nous espérons que la Mission continuera, dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Colombie, à renforcer la communication avec les parties

colombiennes, à accroître la confiance et à lever les doutes, ainsi qu'à promouvoir le processus de paix national aux fins de nouvelles réalisations.

La Chine est prête à travailler aux côtés des autres membres du Conseil de sécurité pour contribuer à faire avancer le processus de paix colombien et à instaurer une paix, une stabilité et un développement d'ensemble en Colombie, et ce, dans les meilleurs délais.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre péruvien des relations extérieures.

Nous remercions M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, de son exposé comme toujours éclairant. Je tiens également à saluer tout spécialement le Ministre colombien des relations extérieures, M. Carlos Holmes Trujillo García, qui participe à la présente session et, par son intermédiaire, faire part au Président Iván Duque Márquez et à son gouvernement de notre profonde gratitude pour avoir invité et reçu les membres du Conseil de sécurité dans son pays. Nous pensons que cette visite nous a permis de nous forger une compréhension plus précise de la situation en Colombie – notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable –, ainsi que des défis et difficultés qu'elle présente, mais aussi des efforts consentis, des progrès engrangés et de l'attachement inébranlable à la paix du Gouvernement et du peuple colombiens.

Il n'y aura pas de retour en arrière pour la paix en Colombie : tel est le message qui a résonné haut et fort, et nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité fera écho à ce message et restera uni, aux côtés de la communauté internationale, pour appuyer ce processus, qui est un exemple pour le monde. Nous soulignons les efforts déployés dans le cadre du plan intitulé « La paix par le droit » pour traiter de manière intégrée la mise en œuvre des accords, tels que la réforme rurale globale, les programmes de remplacement des cultures, le renforcement de la présence de l'État pour améliorer l'accès aux services et la sécurité, et la réintégration sociale et économique des ex-combattants. Nous saluons tout particulièrement les progrès notables en matière de réinsertion, par exemple à travers les secteurs territoriaux de formation et de réintégration que nous avons observés sur place et qui jouent un rôle fondamental dans l'articulation des projets productifs, tant collectifs

qu'individuels, l'accès à la terre et l'intégration effective dans les communautés locales.

Nous prenons acte de la formidable tâche et des considérables ressources qu'impliquent la création et le développement de possibilités d'emplois, le versement d'une allocation mensuelle, la mise en place d'un système de santé et de retraites et le renforcement des mesures de sécurité, à l'intérieur comme à l'extérieur des secteurs territoriaux. Ces efforts sont une nouvelle expression de l'engagement du Gouvernement et de la conviction des ex-combattants : la violence ne peut pas être la voie à suivre. À cet égard, nous mettons en exergue les mesures prises par le Gouvernement, telles que le Plan d'action pour la protection des figures de la société civile et des responsables locaux, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, aux fins d'améliorer la sécurité des communautés, des personnalités sociales, des défenseurs des droits et des ex-combattants face à la menace de voir des groupes criminels exploiter les vulnérabilités dans les zones rurales. Le Pérou partage les préoccupations du Gouvernement, du Conseil de sécurité et de tout le peuple colombien s'agissant des meurtres de figures de la société civile et d'ex-combattants dont le seul crime était d'être attachés à la paix, et nous exprimons notre plein appui aux efforts déployés par le Gouvernement pour remédier à cette situation, en particulier par une meilleure coordination des forces de sécurité et des autorités locales sur le terrain.

Nous sommes bien conscients de la nécessité de redoubler d'efforts pour lutter contre le trafic de drogues et l'exploitation minière illégale, qui menacent la paix et le développement durable de nos pays. À cet égard, l'expérience positive que nous nous sommes forgée au Pérou nous pousse à souligner l'importance des programmes de remplacement des cultures, qui permettent de générer d'autres possibilités économiques et commerciales pour les zones rurales, avec la participation des communautés locales. L'Accord de paix intègre sur ce point une importante composante humaine, qui tient compte des besoins spécifiques des communautés rurales, des groupes autochtones et ethniques, ainsi que des femmes et des jeunes, lesquels sont appelés à jouer un rôle clef dans la mise en œuvre de l'Accord et à promouvoir et consolider la réconciliation du peuple colombien.

Dans le cadre du processus de réconciliation, nous nous devons de rendre hommage aux victimes, car c'est aussi grâce à leur engagement que la paix a été instaurée. Prendre les victimes en charge, au-delà des réparations civiles, est un impératif moral, et nous

estimons que les institutions du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition vont dans ce sens.

Enfin, je tiens à saluer et à féliciter la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et son excellente équipe pour le rôle qu'elles jouent et le dévouement, le professionnalisme et le talent avec lesquels elles s'acquittent de leur mandat. Nous appuyons pleinement les efforts de la Mission en Colombie et nous nous félicitons que le Président Iván Duque Márquez ait demandé, au nom du Gouvernement et de la Force alternative révolutionnaire du peuple, d'en proroger le mandat d'une année supplémentaire.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer une nouvelle fois devant le Conseil de sécurité l'attachement du Pérou au processus de paix en Colombie, qui – nous ne nous lasserons jamais de le répéter – est un exemple et un modèle non seulement pour l'Amérique latine, mais pour le monde entier.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de la République de Colombie.

M. Trujillo García (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2019/530) couvrant la période allant du 27 mars au 26 juin. Je tiens également à remercier les membres du Conseil de la mission importante et productive qu'ils ont menée en Colombie la semaine dernière.

Pour mon pays, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie joue un rôle important dans le processus de mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, avec des réformes axées sur l'avenir, privilégiant le consensus et les mécanismes institutionnels, conformément au mandat dont le peuple colombien a chargé le Président Iván Duque Márquez pour qu'il assure à tous les Colombiens la paix par le droit, et le droit dans la sécurité. C'est la raison pour laquelle le Président a demandé au Conseil de sécurité et au Secrétaire général de proroger d'une année supplémentaire le mandat de la Mission.

Nous nous félicitons que le rapport du Secrétaire général prenne acte de l'engagement du Gouvernement

national à mettre en œuvre l'Accord final par des mesures et actions concrètes, dont certaines dépassent ses obligations initiales au sens strict. Cela nous a permis de réaliser des progrès importants, dont il est rendu compte dans le rapport, dans tous les domaines relevant du mandat de la Mission. Nous nous félicitons également que l'on reconnaisse que ces efforts vont au-delà de la mise en œuvre de l'Accord final et s'inscrivent désormais dans le cadre d'un programme gouvernemental plus large visant une transformation positive des secteurs territoriaux, des conditions de vie et des possibilités offertes aux habitants, comme l'énonce le plan national de développement, baptisé « Pacte pour la Colombie, pacte pour l'équité ».

Le droit, le renforcement des institutions et la pleine application de l'état de droit en Colombie sont l'un des piliers sur la base desquels ce plan national de développement a été élaboré. Ces mêmes principes guident la position du Gouvernement s'agissant des institutions créées dans l'Accord final, y compris, bien entendu, la Juridiction spéciale pour la paix, dont l'importance est systématiquement reconnue et réaffirmée.

Les objections présentées par le Président de la République au projet de loi relative à la Juridiction spéciale pour la paix, qui étaient motivées par une préoccupation légitime partagée par un grand nombre de citoyens, ont été traitées selon la procédure prévue par la Constitution, avec la participation du Congrès de la République et de la Cour constitutionnelle, dans le plein exercice de leurs pouvoirs. Une fois cette procédure achevée, cette loi a été adoptée le 6 juin et est aujourd'hui en vigueur, ce qui démontre que la voie institutionnelle, sûre et dûment planifiée, était la bonne voie à suivre, comme le Conseil en a été informé à plusieurs reprises.

Nous continuerons d'appuyer le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition afin de réaliser les nobles objectifs sous-tendant sa création et de répondre aux attentes de tous les Colombiens, en particulier les victimes. Pour ces mêmes raisons, nous continuerons également à promouvoir par les voies institutionnelles les modifications et réformes que nous jugeons appropriées afin d'assurer une paix sans impunité. Tel est l'objectif d'initiatives telles que celle qui établit qu'à l'avenir, les crimes sexuels contre les enfants seront jugés par le système judiciaire ordinaire. C'est en ce sens qu'il convient d'interpréter la réforme constitutionnelle contenue dans la loi no 02 de 2019, qui a été approuvée à une large majorité par le

Congrès colombien et promulguée le 15 juillet. Cette loi prévoit que ni l'enlèvement ni le trafic de drogues ne peuvent être considérés comme des crimes politiques ou connexes et ne peuvent donc être ni amnistiés ni pardonnés. Voilà quelques-unes des réformes qui ont été et seront proposées à l'avenir.

J'en viens maintenant à un aspect essentiel du mandat de la Mission : la réintégration des membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP). Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport, le Gouvernement de mon pays s'est acquitté et continuera de s'acquitter avec une détermination sans faille de ses engagements pour assurer la réintégration des quelque 10 500 ex-combattants qui continuent de participer à ce processus et qui restent véritablement du bon côté de la loi. Nous nous félicitons de constater que, comme le Gouvernement, l'immense majorité des ex-combattants respectent ce qui a été convenu et restent optimistes quant à leur avenir dans la vie civile.

Toutefois, je me dois de mentionner un événement qui s'est produit à la suite de la publication du rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui suscite une vive inquiétude au sein du Gouvernement et dans de larges secteurs de la société colombienne, à savoir la décision de l'un des dirigeants des FARC-EP, Seuxis Paucias Hernández Solarte, également connu comme Jesús Santrich, d'abandonner son programme de protection le 30 juin dernier, alors qu'il se trouvait dans un secteur territorial de formation et de réintégration proche de la frontière avec le Venezuela. En prenant une telle décision, M. Santrich a cherché à se soustraire à la justice, car il devait comparaître devant la Cour suprême de justice le 9 juillet dans le cadre d'une enquête préliminaire sur sa participation présumée à des crimes de trafic de drogue après la signature de l'Accord final, sans parler de la violation de ses obligations devant la Juridiction spéciale pour la paix. Nous déplorons le fait qu'une personne occupant un rang élevé au sein de son organisation – une personne qui a même pris ses fonctions de membre du Congrès le 11 juin dernier, comme le souligne le rapport – échappe à la justice, se dérobe à ses obligations envers les victimes et exploite la bonne foi des Colombiens. Il est également préoccupant que plusieurs dirigeants des FARC-EP n'honorent pas leurs engagements, raison pour laquelle il y a lieu d'ouvrir des procédures de vérification pour manquement à leurs obligations. Il y a plusieurs noms qui devraient être mentionnés, mais dans le cadre de la séance d'aujourd'hui, je me contenterai de dire que

16 % des dirigeants de l'ancien groupe de guérilla n'ont pas dit la vérité, n'ont pas assisté aux audiences, se sont très peu intéressés aux réparations dues aux victimes et ne se sont pas véritablement engagés à respecter les garanties de non-répétition, car on ignore où ils se trouvent actuellement.

Nous nous félicitons que le parti politique de la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC) ait condamné le comportement de Santrich et se soit distancié des déclarations et agissements qui impliquent un non-respect des responsabilités découlant de l'Accord définitif. La conduite de M. Hernández Solarte et de certains de ses camarades, comme Luciano Marín Arango, également connu sous le nom d'Ivan Márquez, Hernán Velásquez Saldarriaga, alias El Paisa, et Henry Castellanos Garzón, alias Romaña, mérite d'être répudiée par l'ensemble de la société, mais en particulier par la FARC, comme signe de son engagement à remplir les obligations que l'Accord final impose à chacune des parties. L'une de ces obligations, que le Gouvernement continue d'honorer, consiste à renforcer les conditions de sécurité des candidats de la FARC aux élections régionales et locales d'octobre, nouvelle étape vers la réintégration politique des ex-combattants. Le 8 juillet, le Président Iván Duque Márquez a présenté le Plan de transparence et de sécurité pour les élections territoriales, qui prévoit des mesures spécifiques pour la FARC, en termes d'appui institutionnel, de sécurité et de protection, en sus des mesures générales adoptées pour tous les candidats dans le Plan national de garanties électorales.

Des progrès ont également été réalisés dans la réintégration socioéconomique des ex-combattants. Le rapport rend compte de 24 projets productifs collectifs approuvés, et cinq autres sont en cours d'évaluation. À cela s'ajoutent 216 projets productifs individuels qui ont également été approuvés. Au total, 2 181 ex-combattants bénéficient directement des projets, ce qui a également des retombées positives pour leurs familles et, naturellement, leur environnement. Des travaux sont également en cours dans ce domaine pour régler l'accès à la terre à des fins de réintégration, et des progrès ont été réalisés dans l'emploi d'ex-combattants, dans les secteurs public et privé, ce qui a permis à 1 380 d'entre eux d'obtenir un emploi formel dans divers secteurs de l'économie.

L'engagement du Gouvernement national en faveur de la réintégration socioéconomique des ex-combattants s'est traduit par des mesures concrètes,

visant non seulement à assurer l'efficacité du processus mais aussi sa viabilité. L'offre institutionnelle de prise en charge dans ce domaine a été maintenue et renforcée, tant pour les plus de 3 000 ex-combattants qui se trouvent dans les secteurs territoriaux de formation et de réintégration que pour les plus de 8 000 d'entre eux qui ont préféré réintégrer la vie civile hors de ces zones. Je tiens à réaffirmer que, même si la période de validité des secteurs territoriaux de formation et de réintégration expirera en août, le Gouvernement national n'abandonnera pas à leur sort ceux qui s'y trouvent. Comme le rapport le reconnaît, le Gouvernement s'est engagé à gérer de façon ordonnée la transition de ces secteurs qui, depuis le début, étaient appelés à être transitoires.

Je voudrais maintenant passer au deuxième élément principal du mandat de la Mission : les garanties de sécurité. Dans son rapport, le Secrétaire général se déclare préoccupé par les assassinats d'anciens membres des FARC-EP depuis la signature de l'Accord final, une préoccupation que partage le Gouvernement national. L'État et la société colombiens ont exprimé avec force leur rejet de ces actes, et le Président colombien lui-même a ordonné l'adoption de mesures visant à renforcer la sécurité des ex-combattants en assurant leur protection de manière globale. De même, les autorités compétentes s'emploient avec la plus grande diligence à enquêter sur ces crimes et à poursuivre les responsables, en concentrant leurs efforts sur les régions où les menaces à la vie des ex-combattants sont les plus fréquentes, afin que ces crimes ne restent pas impunis.

Grâce à tous ces efforts, selon les rapports du Corps d'élite de la police, le nombre d'homicides d'ex-combattants est passé de 32 au premier semestre 2018 à 17 au cours de la même période en 2019. En outre, l'efficacité des mesures adoptées par l'État s'illustre par le fait qu'on n'a enregistré aucun meurtre d'ex-combattants en cours de réintégration dans les secteurs territoriaux de formation et de réintégration, ni de personnes ayant demandé des mesures de protection de l'État. Le plus grand défi dans ce domaine, c'est la sécurité des ex-combattants qui poursuivent le processus de réintégration en dehors des secteurs territoriaux. Ils sont dispersés sur l'ensemble du territoire national, et nombre d'entre eux se trouvent dans des zones où la présence de diverses économies criminelles stimule l'activité des groupes armés organisés illégaux.

C'est pourquoi, outre les mesures spécifiques adoptées en vue de protéger les ex-combattants, nous

déployons actuellement des opérations militaires et de police pour contenir les menaces posées par les groupes armés organisés illégaux, et nous redoublons d'efforts pour affaiblir les économies criminelles. Pris ensemble, ces deux éléments constituent aujourd'hui le principal et le plus grand défi pour la mise en œuvre de l'Accord final et pour les efforts de stabilisation et de consolidation de la coexistence pacifique en Colombie, comme il est expressément indiqué dans le rapport de la Mission de vérification. Ils sont également la principale source de menaces à la sécurité des ex-combattants, des défenseurs des droits de l'homme et des figures de la société civile.

Les mesures qui ont été prises pour protéger ces personnes ont permis de réduire le nombre d'assassinats depuis mai 2019. Ces résultats, bien qu'encourageants, sont loin d'être satisfaisants. Le Gouvernement ne sera pas satisfait tant que de meilleures conditions de sécurité ne seront pas établies pour que les figures de la société civile, les communicateurs et les défenseurs des droits de l'homme puissent mener à bien leur travail et continuer de contribuer positivement à la vie institutionnelle et socioéconomique de leurs communautés. À cet égard, je tiens à préciser que la Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général a indiqué qu'elle avait élucidé plus de la moitié des crimes recensés et 60 % des affaires liées aux assassinats de figures de la société civile, ce qui témoigne des progrès réalisés par les autorités compétentes en la matière.

Par ailleurs, puisque la question a été soulevée, il est important de parler des mécanismes de lutte contre le problème mondial de la drogue, notamment en ce qui concerne les zones de cultures illicites. La politique du Gouvernement du Président Duque Márquez consiste à disposer d'un éventail de mécanismes pour faire face à ce problème. Le Gouvernement du Président Duque Márquez a hérité de 206 000 hectares de cultures illicites. Au prix d'intenses efforts, ce nombre commence à diminuer. Ainsi, le Gouvernement du Président Duque Márquez cherche à disposer d'un maximum d'outils, tels que l'éradication forcée et volontaire, les accords avec les communautés et la fumigation à basse altitude en toute sécurité. Cela est à présent possible grâce à la décision rendue hier par la cour constitutionnelle. Cette décision permettra d'éliminer tous les risques éventuels et de progresser dans ce domaine au moyen des mécanismes nécessaires pour répondre au problème mondial de la drogue en Colombie. Il est essentiel que le Conseil comprenne bien qu'en raison de la culture de la coca, il sera beaucoup plus difficile de consolider la

paix dans le pays, c'est pourquoi y mettre un terme est une mesure efficace pour garantir la paix et la sécurité en Colombie.

Je voudrais remercier la Mission de vérification d'appuyer et d'accompagner les efforts du Gouvernement pour mettre en œuvre l'Accord final au moyen de réformes tournées vers l'avenir, par consensus et grâce à des mécanismes institutionnels. Son travail est également essentiel pour promouvoir et vérifier le respect des obligations qui incombent aux FARC-EP en vertu de l'Accord, dans les domaines où sa contribution est indispensable pour réaliser des progrès tangibles, tels que le déminage, la fourniture de biens en guise de réparation aux victimes et la réintégration effective des enfants et adolescents recrutés dans le passé.

Je voudrais terminer en réitérant la gratitude de mon gouvernement et de mes compatriotes à tous les

membres du Conseil pour leur récente visite en Colombie, au cours de laquelle ils ont pu directement constater les résultats de l'engagement du Gouvernement du Président Iván Duque Márquez dans ce processus, ainsi que l'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés. Au lieu de fermer les yeux sur ces défis, nous les relevons de manière engagée et responsable. Nous sommes encouragés par notre conviction selon laquelle la paix par le droit est non seulement souhaitable, mais possible et nécessaire. Nous partageons les préoccupations de tous les Colombiens : les ex-combattants qui sont attachés à la légalité, les victimes qui se soucient de la vérité et de la réparation juste, la société qui appelle à la non-répétition, les personnes qui ont des attentes légitimes vis-à-vis du processus de mise en œuvre et celles qui exigent un consensus plus large afin que le processus soit plus légitime et plus efficace.

La séance est levée à 12 h 25.